

Comité Technique commun du 28 septembre 2018 RAPPORT (avis)

RENNES MÉTROPOLE

PÔLE INGÉNIERIE ET SERVICES URBAINS / DIRECTION DE LA VOIRIE / SERVICE EXPLOITATION

Bourse à la mobilité - Évolution des antennes de voirie

Le présent rapport a pour objectif de faire le bilan de cette bourse à la mobilité, et de présenter le redéploiement de postes pour optimiser le fonctionnement des plateformes

A- Rappel du Contexte

► Présentation des plateformes de voirie

Lors du transfert de compétence, les agents transférés ont rejoint la plateforme dont dépendait leur commune, sans rééquilibrage des moyens en fonction du patrimoine à gérer.

Actuellement les plateformes comptent :

- Plateforme Rennes (PREN) : 3 antennes de voirie et 2 antennes spécialisées (serrurerie et signalisation),
- Plateforme Nord-Est (PNE) : 2 antennes de voirie,
- Plateforme Nord-Ouest (PNO) : 2 antennes de voirie,
- Plateforme SUD (PSUD) : 2 antennes de voirie, et 1 antenne spécialisée "Routes à Grande Circulation" (RGC).

Les plateformes de Direction de la Voirie Exploitation (DVE) sont opérationnelles depuis le 2 janvier 2017. Des difficultés sont confirmées sur l'équilibrage des effectifs entre les plateformes et sur le fonctionnement des petites antennes (5 agents).

► Bourse à la mobilité

Lors du transfert de la compétence voirie et des transferts de personnels associés, le service a pris l'engagement d'organiser une bourse à la mobilité dès que l'organisation serait stabilisée. Une bourse à la mobilité a été proposée aux agents de catégorie C technique :

- Agent de voirie, toutes spécialités confondues (agent paveur-maçon polyvalent, mobilier urbain, signalisation),
- Agent de voirie – conducteur,
- Responsable d'équipe,
- Responsable d'antenne.
- Assistant gestionnaire domaine public

Afin de garantir le bon fonctionnement des plateformes, il était précisé que le service veillerait à conserver un équilibre entre antennes en termes de compétences (spécialité, expérience, permis, etc.). Les mobilités ne pourraient être mises en œuvre qu'entre métiers d'un même groupe.

Une réponse était attendue pour le 18 mai 2018.

Le service a reçu **18 demandes de mobilité interne** :

- 3 demandes de mobilité intra PSUD
- 4 demandes de mobilité intra PREN
- 3 demandes de mobilité intra PNO
- 8 demandes de mobilité de PREN vers PNO (dont 1 agent retenu dernièrement sur un poste vacant).

Toutes les demandes de mobilité intra-plateforme ne pourront pas être satisfaites :

- PSUD : 1 demande peut être satisfaite immédiatement. les 2 autres mobilités ne peuvent se faire qu'à l'occasion d'une réorganisation (fermeture de l'antenne de Vern).
- PREN : seule 1 demande peut être satisfaite. Les autres demandes déséquilibrent les antennes en termes de fonction ou de compétence (conducteur, chef d'équipe).
- PNO : 1 demande peut être satisfaite immédiatement, et une 2e demande pourra être satisfaite à court terme suite à un départ en retraite programmé. La 3e demande ne pourra pas être satisfaite car l'agent bénéficie d'un aménagement particulier de son poste de travail pour raison de santé, qui ne peut être mis en place qu'à Pacé.

Au final, les 7 demandes de mobilité de PREN vers PNO ne peuvent se faire qu'avec un transfert du poste, faute de demande de mobilité vers PREN.

B- Enjeux

Il s'agit d'adapter les effectifs des différentes plateformes afin de répondre au niveau de prestation attendu. Ce rééquilibrage pourra aussi permettre de répondre en partie aux demandes de mobilité des agents exprimées dans le cadre de la bourse de mobilité.

C- État des lieux

► La situation actuelle :

Plateforme Nord-est :	17 agents	34 km pondérés/agent	3938 habitants/agent
Plateforme Nord-ouest :	22 agents	37 km pondérés/agent	2899 habitants/agent
Plateforme Sud :	39 agents	28 km pondérés/agent	1928 habitants/agent

Le linéaire pondéré permet de prendre en compte les voiries en fonction de leur catégorie :

- Catégorie 1 (voies de transit) : coefficient 3,
- Catégorie 2 (voies structurantes) : coefficient 2,
- Catégorie 3 (voies de distribution) : coefficient 1,
- Catégorie 4 (voies de desserte) : coefficient 0,75.

De par sa spécificité, la plateforme de Rennes ne peut être comparée aux 3 autres plateformes. Ceci s'explique par la part importante des travaux réalisés en régie, par l'environnement très urbain et la pression liée à la forte fréquentation de la ville centre.

La plateforme Sud présente un ratio de km/agents confortable, et un ratio de nombre d'habitants/agent relativement faible.

La plateforme Nord-Ouest présente des ratios très contraints rapportés au linéaire de voirie et à la population.

La plateforme Nord-Est présente également des ratios très contraints rapportés au linéaire de voirie et à la population. La difficulté de fonctionnement est aggravée du fait d'un effectif global plus faible que dans les autres plateformes.

► Difficultés rencontrées dans les plateformes Nord-Est et Nord-Ouest

La plateforme Nord-Est externalise presque tous les travaux de maintenance pour pouvoir assurer ses missions d'exploitation (mise en sécurité, patrouilles, entretien courant, fauchage).

La plateforme Nord-Ouest externalise la majorité de ses travaux de maintenance. L'étendue de son territoire est pénalisante.

Ces 2 plateformes sont légèrement sous-dimensionnées pour pouvoir garantir le bon fonctionnement quotidien du service tout en organisant le service d'astreinte et de viabilité hivernale, et en gérant l'absentéisme exceptionnel (hors congés annuels) et les restrictions médicales.

► Difficultés rencontrées dans les petites antennes

Les petites antennes (≤ 5 agents) sont délicates à gérer au quotidien, lorsque l'antenne se retrouve en sous-effectif, sans conducteur poids lourd ou sans encadrement de proximité. Régulièrement, les agents sont temporairement réaffectés vers l'antenne principale. Mais plus souvent, un agent vient en surnombre dans l'équipe, ce qui diminue l'efficacité du service (travail en équipe de 3 agents alors que 2 agents sont nécessaires).

Cette difficulté est particulièrement sensible sur l'antenne de Vern-Sur-Seiche. Depuis février 2018, les agents embauchent régulièrement à l'antenne de Saint-Erblon, ce qui donne satisfaction au service.

Au-delà des difficultés RH, la multiplication des petites antennes complique la mutualisation des matériels techniques.

D- Propositions**► Rééquilibrage des effectifs entre les plateformes**

Il est proposé de redéployer 4 postes des plateformes les mieux dotées (2 de la plateforme Sud et 2 de celle de Rennes) pour renforcer les effectifs sur les plateformes PNO et PNE (2 postes en plus dans chacune de ces plateformes) :

Les ratios évoluent ainsi de la manière suivante :

Plateforme Nord-est :	19 agents	30 km pondérés/agent	3523 habitants/agent
Plateforme Nord-ouest :	24 agents	34 km pondérés/agent	2657 habitants/agent
Plateforme Sud :	37 agents	30 km pondérés/agent	2032 habitants/agent

PSUD dispose d'1 poste vacant qui pourrait être réaffecté à PNE. Un 2^e poste pourrait être transféré à moyen terme (suite mobilité ou reconversion professionnelle).

Dans le cadre de la bourse à la mobilité, 7 agents de PREN ont exprimé le souhait d'être réaffectés sur PNO : ce rééquilibrage permettrait de donner satisfaction à 2 agents (1 affectation à Mordelles et 1 affectation à Pacé).

► Abandon de l'antenne de Vern-Sur-Seiche

Contrairement à l'antenne de Betton, l'antenne de Vern-Sur-Seiche est relativement proche de son antenne principale. L'intérêt de cette antenne secondaire est moins stratégique en terme de proximité.

Dans le cadre de la bourse à la mobilité, deux agents de Vern-Sur-Seiche souhaitent être affectés à Saint-Erblon. Deux autres agents souhaitent rester sur Vern-Sur-Seiche pour des raisons de distance domicile-travail et de facilité de covoiturage. Néanmoins, ils pourront continuer de covoiturer jusqu'à Saint-Erblon, et l'incidence sur leur trajet ne sera que de 2,7 km (soit environ 5 min).

Le 5^e agent est en congé longue maladie, et n'a pu s'exprimer dans le cadre de la bourse de mobilité.

Par ailleurs, la fin de la convention de mise à disposition des locaux constituerait une économie de 10 736 €/an.

E- Moyens nécessaires**► Saint-Erblon**

Les locaux de Saint-Erblon peuvent accueillir les 5 agents supplémentaires. Le local de stockage de l'assainissement, inutilisé depuis 1an1/2 est réaffecté à la voirie au profit de l'agent de maîtrise. Le futur atelier pourra permettre de regrouper le matériel à terme.

► Mordelles et Pacé

Les locaux de Pacé et Mordelles sont adaptés pour accueillir 1 agent supplémentaire.

La fusion des antennes de PSUD permet de mieux mutualiser les matériels, et de libérer un fourgon pour l'équipe supplémentaire créée sur PNO.

► Cesson-Sévigné

Les locaux de Cesson-sévigné sont adaptés pour accueillir 2 agents supplémentaires. La plateforme pourra fonctionner avec les matériels remis à niveau après réforme.

F- Concertation

Le rééquilibrage des effectifs se fait au regard des souhaits de mobilité des agents ou des postes vacants.

Des entretiens ont été organisés pour les agents qui ont exprimé un souhait de mobilité.

La fermeture de l'antenne de Vern-Sur-Seiche a fait l'objet d'un échange avec les agents directement concernés. Le besoin de réorganisation est compris par les agents.

Le projet permet de donner satisfaction à 9 agents sur les 18 agents qui ont exprimé un souhait de mobilité (dont 1 dans le cadre d'un recrutement sur poste vacant). Les autres agents devront saisir les opportunités lorsque des postes seront vacants.

Le projet a été présenté aux organisations syndicales le 19 juin 2018.

G- Conclusion

La mise en œuvre est envisagée au 15 octobre.

En fin d'année, il sera proposé une bourse à la mobilité intra DVE pour les agents de catégorie C administratif et pour les techniciens.

Les représentants du personnel du Comité Technique commun sont invités à émettre un avis sur les propositions contenues dans ce rapport.